

Re: Votre demande d'accès du 12 février 2024 à des documents officiels selon la loi sur la transparence (LTrans ; RS 152.3)

De epi@bag.admin.ch <EPI@bag.admin.ch>

À 'Secrétariat' <info@reinfosante.ch>

Date vendredi 3 mai 2024 à 10:55

À l'attention de Madame Delphine Héritier De Barros, Présidente

Madame,

Nous nous référons à votre lettre du 9 avril 2024 dans laquelle vous confirmez votre demande d'accès aux communications au sujet de Covid-19 entre l'OFSP et Mme Grouzmann et Dr. Boubaker dans les conditions mentionnées dans notre courrier du 28 mars 2024.

Comme les documents que vous demandez contiennent des données personnelles et/ou d'autres informations sensibles de tiers, nous sommes tenus, conformément à l'art. 11 LTrans, d'entendre ces tiers avant de leur remettre les documents. C'est pourquoi nous ne pouvons pas respecter le délai légal de traitement de 20 jours. Nous vous prions de prendre note du fait que nous avons besoin de temps supplémentaire pour traiter votre demande en raison de la réalisation de l'audition. Nous vous recontacterons dès que les auditions seront terminées (art. 12, al. 3, LTrans).

Si nous sommes en mesure de vous fournir certains groupes de documents avant la fin de l'audition, nous vous les fournirons avant cette date.

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

Département fédéral de l'intérieur FDI

Office fédéral de la santé publique OFSP

Département Maladies transmissibles

Schwarzenburgstrasse 157, CH-3003 Bern

Tél. +41 58 463 87 06

Fax. +41 58 463 87 95

E-Mail: epi@bag.admin.ch

Web: www.bag.admin.ch